



NON AUX LIAISONS DANGEREUSES DE BANQUES FRANÇAISES AVEC LA COLONISATION ISRAËLIENNE !

La colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés viole le droit international (4^e convention de Genève) : en perpétuant l'occupation, le gouvernement israélien bloque toute solution politique de paix juste et durable, et entrave tout développement économique palestinien.

Le système bancaire israélien « structurellement » acteur de la colonisation :

- › Finance des programmes de construction de logement dans les colonies
- › Accorde des crédits aux entreprises présentes dans les colonies
- › Installe des agences bancaires dans les colonies

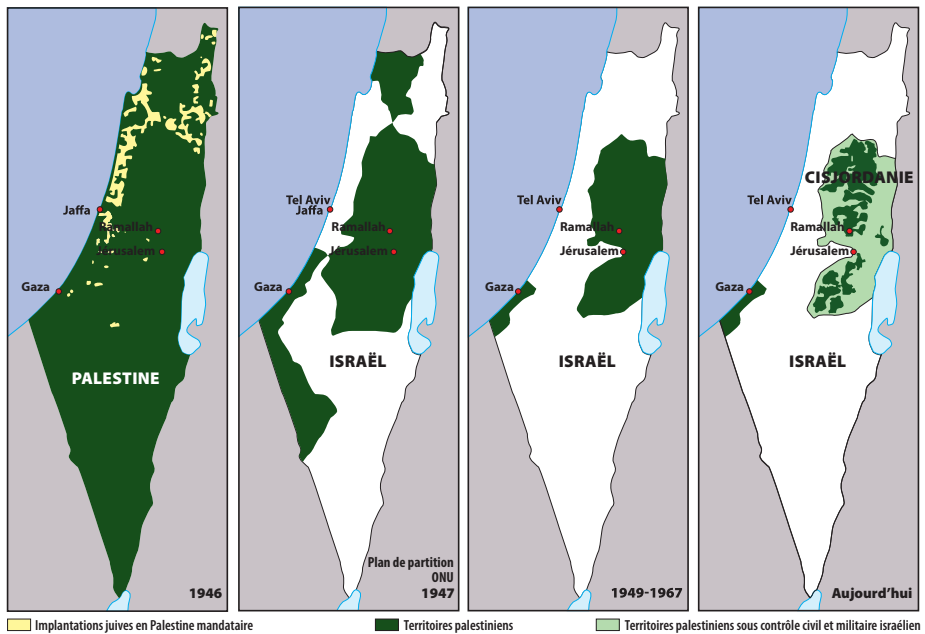
De leur côté, de grandes entreprises israéliennes fournissent à ces colonies les services de base, eau, électricité, télécommunications...

C'est pour cette raison que nombre de fonds de pension et banques ont désinvesti leurs actifs des banques israéliennes : PGGM aux Pays Bas, FDC au Luxembourg, Storebrand en Norvège, United Methodist Church aux États-Unis, Danske Bank au Danemark...

Et pourtant un certain nombre de banques et assurances françaises ont directement ou par le biais de fonds d'investissement des liens financiers avec ces banques et entreprises : c'est notamment le cas du Crédit Agricole, de la Société Générale, des Banques Populaires-Caisses d'Epargne, de BNP Paribas, d'Axa.

Ces banques et assurances françaises doivent mettre fin à tout lien financier avec ces banques israéliennes et entreprises qui participent à la colonisation.

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



L'occupation israélienne c'est :

- › **L'occupation continue** des territoires palestiniens
- › **L'annexion illégale** de Jérusalem-Est
- › **La construction du mur** sur les territoires palestiniens
- › **L'implantation de colonies** dans les territoires occupés
- › **Le blocus illégal de Gaza**, « immoral » selon le Secrétaire général de l'ONU

**C'EST LE PRINCIPAL OBSTACLE
À LA PAIX ET À LA CRÉATION
D'UN ÉTAT PALESTINIEN**

CONTACTS